



PRODUCTEUR

ENTREPRISE

DEMAIN LA TERRE

Chiffre d'Affaires
(2017): 137 M€ (cumul produits certifiés filière Demain la Terre)

Effectif (2017) : 2

Pays (siège social) :
France

Site internet :
www.demainlaterre.org

Contact :
Marc DE NALE, Directeur
marc.denale@demainlaterre.org
05 62 60 19 03 / 06 62 94 10 88
+33 6 77 11 13 05



Charte DEMAIN LA TERRE, pour des fruits et légumes responsables

CONTEXTE

Par le travail de la terre, les agriculteurs ont un immense pouvoir de diffusion de valeurs. Ils ont donc un triple rôle : économique, social et environnemental. Pour s'adapter à ces nouveaux enjeux, les agriculteurs repensent leur mode de production. Que ce soit en termes d'utilisation des produits phytosanitaires, de techniques de travail des sols ou encore d'organisation de la production.

Des producteurs français de fruits et légumes frais et transformés se sont regroupés au sein de l'association Demain la Terre. Ils se sont dotés d'un outil puissant : la Charte Demain la Terre finalisée en 2010 après 3 ans de travail et de recherche.

OBJECTIF(S)

- Diminuer l'impact environnemental des produits frais et transformés : travail en partenariat avec l'ADEME au travers d'une analyse de cycle de vie dans une logique d'écoconception
- Evaluer et renforcer les impacts positifs sur la santé, sur le tissu économique local, sur les aspects sociaux et sociétaux de la production agricole.



DÉMARCHE

La Charte Demain la Terre® comprend 60 critères précis, objectifs et mesurables couvrant 8 thématiques. Le référentiel développé est un des plus complets et des plus exigeants sur toutes les dimensions du développement durable et de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). De grands objectifs guident la définition de chaque critère :

- Réduction de l'usage des produits phytosanitaires :
 - ❖ Connaître les ravageurs
 - ❖ Développer des solutions alternatives pour limiter le recours aux molécules chimiques
 - ❖ Suivre la présence éventuelle de résidus dans les fruits et légumes et en faire disparaître toute trace

DÉMARCHE (SUITE)

- Préserver la qualité et les ressources en eau :
 - ❖ Connaître les ressources
 - ❖ Réduire la consommation selon les différentes utilisations
 - ❖ Maîtriser les rejets pour éviter la pollution des nappes et des rivières
- Préserver la qualité des sols :
 - ❖ Privilégier les apports naturels
 - ❖ Etudier et maintenir l'équilibre naturel du sol (couverture, fertilité, vie)
 - ❖ Utiliser et gérer durablement les substrats de culture
- Favoriser la biodiversité et protéger les insectes pollinisateurs :
 - ❖ Identifier les liens d'interdépendance
 - ❖ Mesurer les impacts
 - ❖ Agir pour protéger la biodiversité
- Contrôler et diminuer la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre :
 - ❖ Mesurer l'empreinte « carbone »
 - ❖ Optimiser la consommation des énergies fossiles
 - ❖ Utiliser les énergies renouvelables
- Gérer la valorisation des déchets et leur réduction :
 - ❖ Recourir au tri sélectif, réduction et traitement des déchets
 - ❖ Valoriser les déchets de production
 - ❖ Réduire les emballages
- Favoriser une relation économique durable :
 - ❖ Maintenir la vitalité de nos régions
 - ❖ Renforcer les liens avec toutes les parties prenantes
 - ❖ Mettre en œuvre une stratégie d'entreprise responsable
- Garantir un respect des thématiques sociales :
 - ❖ Assurer un partenariat gagnant-gagnant entre l'employeur et son personnel
 - ❖ Promouvoir un travail de qualité, plus humain et solidaire
 - ❖ Développer des compétences

FACTEUR(S) CLÉS DU SUCCÈS

- Démarche collective : 13 entreprises adhérentes et plus de 150 producteurs engagés ; engagement volontaire et contrôlé
- Obligations de moyens ET de résultats
- Actions contrôlées : les producteurs sont audités chaque année par des organismes indépendants

CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE	BÉNÉFICES POUR LA FILIERE
<ul style="list-style-type: none"> • Repenser les modes de production grâce à une démarche d'amélioration continue • Accroître la performance économique et maîtriser l'impact sur l'environnement social, économique et environnemental • Mieux valoriser les productions en proposant des produits de haute qualité • Réaliser des économies 	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention en mai 2018 de la certification HVE (Haute Valeur Environnementale) gérée dans un cadre collectif. Une première dans la filière fruits et légumes • Confiance des consommateurs • Co-création du Collectif de la Troisième Voie des Filières Agricoles Responsables en juin 2018